Mis en ligne le 26/05/2026 à 15h18
REÇU EN PREFECTURE
le 26/05/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AU-091-219104619-20260429-DEC242026B-

OLLAINVILLE LA ROCHE

OllainVille

Décision n° 24bis/2026

DECISION DU MAIRE portant virements de crédits Décision Modificative du Budget n°1/2026 Annule et remplace

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le budget de la Commune approuvé par délibération n° CM 48/036/2026 du 10 mars 2026,
Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre en section d'investissement, pour permettre le financement de dépenses non prévues au budget primitif 2026,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De procéder aux virements de crédits suivants :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT - Dépenses		
Opération n°53 – ECOLE ELEMENTAIRE J. PREVERT 21351-53-020 : Installations générales – Bâtiments publics *Virement vers opération 85*	- 420.00 €	
Opération n°85 – CONSTRUCTION DOJO 21351-85-321 : Installations générales – Bâtiments publics *Complément pour antenne Wifi – gestion à distance des installations de chauffage*		420.00 €
Opération n°86 – AIRES DE JEUX 2188-86-020 – Autres immobilisations corporelles *Virement vers opération 62*	- 700.00 €	
Opération n°62 – GYMNASE ALAIN MIMOUN 21351-62-321 – Installations générales – Bâtiments publics *Complément pour pose d'une enseigne*		**700.00 €**
TOTAL INVESTISSEMENT – Dépenses	**-1 120.00 €**	**1 120.00 €**

ARTICLE 2 :
La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte et sera affichée à la porte de la Mairie.
Expédition en est adressée à M. le Sous-Préfet de l'Essonne.

Fait à Ollainville, le 29 avril 2026,
Le Maire,
Jean-Michel GIRAUDEAU

MAIRIE d'OLLAINVILLE (ESSONNE)

Mis en ligne le 26/05/2026 Ã 15h18
REÇU EN PREFECTURE
le 26/05/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AU-091-219104619-20260429-DEC242026B-